



Dossier *de presse*

Ouverture de la déviation d'Ingrandes au
trafic

Vendredi 19 septembre 2008
11h30

Contact presse

Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication/ Denis Zott – Delphine Hue/
Tel : 02 54 08 39 21 /fax : 02 54 08 39 05/ dzott@cg36.fr / dhue@cg36.fr

La déviation d'Ingrandes : une ouverture très attendue

1. Etat des lieux de la réalisation

La déviation autour d'Ingrandes était nécessaire. En effet, la RD 951 qui traverse le village sur l'axe Châteauroux - Poitiers, supporte un trafic de **4100 véhicules par jour dont 720 poids lourds**. Le chantier, commencé depuis de longues années par l'Etat, puis repris par le Conseil général depuis 2006, était très attendu des riverains mais aussi des partenaires et décideurs locaux. Dès **vendredi 19 septembre**, la déviation sera **ouverte au trafic**.

La déviation en chiffres :

- 2900 mètres de long,
- 250 000 m³ de terrassement en déblai-remblai,
- 23 000 tonnes de matériaux enrobés,
- un pont construit sur l'Anglin d'une longueur de 120 mètres ayant nécessité la mise en œuvre de 240 tonnes d'acier et de 1200 m³ de béton
- **11,5 M €** : c'est le montant de l'opération dont le financement sera réparti entre les trois acteurs : Etat (50%), Région (40%) et Département (10%).

2. La compétence du Conseil général dans le domaine des routes

Depuis 1982, le Conseil général a la charge des dépenses **d'entretien et les investissements** concernant la **voirie départementale**. La Direction des Routes du Conseil général engage chaque année en moyenne **150 opérations de chantiers sur les routes départementales**.

Il assure notamment l'entretien des aqueducs et des ponts, le maintien en bon état de la chaussée, le fauchage et le débroussaillage des dépendances de la voirie, le curage des fossés, le renouvellement de la signalisation, et la praticabilité des routes départementales en hiver.

De plus, **la loi du 13 août 2004 sur les Libertés et Responsabilités Locales** a conduit à transférer une partie du réseau routier national au Conseil général qui en assure, depuis le 1er janvier 2006, la responsabilité.

Il s'agit de la **RN 143 (entre l'A 20 et l'Indre-et-Loire), devenue RD 943**, de la **RN 151 (entre Châteauroux et la Vienne), devenue RD 951**, et de la **RN 20 (rocade de Châteauroux), devenue RD 920**.

Les moyens d'interventions et les services de la D.D.E affectés au réseau routier départemental sont transférés au Conseil général depuis le 1^{er} janvier 2007.

3. Le budget consacré aux routes

Pour 2008, c'est une enveloppe budgétaire de **39,9 millions d'euros** qui a été votée lors de l'adoption du Budget Primitif pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires sur **les routes et ouvrages d'art du département, soit l'entretien d'un réseau de 4 977 km.**

Parmi les principales actions de l'année 2008, on notera que **le contrat de Plan Etat-Région 2000-2006** se réalise avec l'achèvement des travaux prévus sur les anciennes RN 143 et 151, transférées au département, en 2006. En 2008, sont ainsi opérationnelles la **déviations autour d'Ingrandes** et la **déviations autour de Saint-Gaultier** sur la RD 951 (ex RN 151).